

30 janvier 2020 : dernière CAPA échelons !

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU ont siégé pour la dernière fois en CAPA avancement accéléré d'échelons, puisque suite à la loi de transformation de la fonction publique toutes les CAPA seront supprimées dès janvier 2021. Seules seront maintenues les CAPA de contestation.

Cette année, la CAPA révision des appréciations des rendez-vous de carrière ne s'est pas tenue car sur les 14 collègues qui ont fait un recours, 11 ont été acceptés (appréciations relevées) et les 3 collègues pour lesquelles les appréciations sont restées inchangées n'ont pas fait de contestation en CAPA. Le rectorat nous a néanmoins donné un bilan complet et sexué des RDV de carrière. Les inspecteurs ont réalisé au total 153 RDV de carrière. Une seule collègue a été rattrapée en septembre. Sur les 153 RDV de carrière, seuls 26 collègues ont obtenus un avis excellent (4 au 1^{er} RDV, 10 au 2^{ème} RDV et 10 au 3^{ème} RDV), soit 17% seulement des collègues!

Concernant la CAPA avancement accéléré d'échelons, on retrouve sur les « deux accélérations » les problèmes que posaient les anciennes carrières. Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Le « mérite » s'arrête t'il à 30% des enseignants ?

Pour le passage au 7^{ème} échelon, nous avons 13 promotions pour 44 collègues promouvables. Les 4 collègues avec un avis excellent sont promus, puis ensuite, pour les 9 promotions restantes, le rectorat applique, pour les collègues avec un avis très satisfaisant, les critères de départage suivants : ancienneté dans le corps, ancienneté dans l'échelon et date de naissance.

Pour le passage au 9^{ème} échelon, nous avons 12 promotions pour 42 collègues promouvables. Les 10 collègues avec un avis excellent sont promus, puis ensuite, les mêmes critères de départage sont appliqués pour les 2 promotions restantes.

Concernant l'égalité professionnelle, l'administration tient compte de la proportion au niveau académique des hommes et des femmes dans le corps des professeurs d'EPS (45,3% de femmes pour 54,7% d'hommes) et non de la proportion hommes/femmes dans les promouvables comme nous le demandons. En effet, la profession se masculinise, les femmes, notamment dans les échelons les plus élevés sont défavorisées par le fait qu'il ne rentre plus qu'un tiers de femmes dans le corps des professeurs d'EPS...ce qui ne gêne en rien l'administration qui préfère rester sur ses positions et conserver le même cadre quel que soit le corps !

Le SNEP-FSU est intervenu lors de cette CAPA pour défendre une plus grande équité de traitement entre tous les collègues en continuant de dénoncer ces promotions au « mérite » qui divisent la profession plus qu'elles ne l'enrichissent. Il appelle les collègues à ne pas hésiter à contester leur appréciation finale de rendez-vous de carrière et à le contacter le cas échéant.